

Conseils des directeurs de masters pour les choix de matières et de parcours

Master Droit Notarial

Conseils aux étudiants de L1 :

En licence 1, les quelques choix que l'on peut faire sont totalement indifférents dans la perspective d'une poursuite d'études en master de droit notarial.

Conseils aux étudiants de L2 :

Dans l'UE 35, le choix de « l'histoire du droit des obligations » ou de « l'histoire de l'administration » est indifférent. Dans l'UE 45, le choix de « l'histoire du droit pénal » ou de « l'histoire des idées politiques » est indifférent.

Conseils aux étudiants de L3 :

Il est indispensable de choisir le parcours « droit privé » de la L3. Dans ce parcours, il convient de choisir comme matières assorties de travaux dirigés le « droit civil (contrats spéciaux) » et le « droit des sociétés (droit commun) » au premier semestre (UE 51 et UE 52). Au second semestre, il convient de choisir comme matières assorties de travaux dirigés le « droit civil (régimes matrimoniaux) » et le « droit des sociétés (droit spécial) » (UE 61 et UE 62).

Dans l'UE 53, nous conseillons de choisir le « droit du travail (relations individuelles) » et, au choix, « l'extinction des obligations » ou le « droit de la copropriété ». Dans l'UE 54, il convient de choisir le « droit de l'Union européenne ». Dans l'UE 55, nous conseillons vivement les « relations juridiques à trois personnes » et « l'imposition du revenu des personnes physiques ».

Dans l'UE 63, nous conseillons d'une part, le « droit administratif des biens » ou le « droit judiciaire privé » et, d'autre part, « endettement et surendettement » ou le « droit des données personnelles ». Dans l'UE 64, il convient de choisir les « libertés fondamentales ». Dans l'UE 65, il convient de choisir le droit des « baux d'habitation » et le « droit de la consommation ».



Conseils aux étudiants d'un master 1 autre que celui de droit notarial :

Ceux des étudiants inscrits dans une autre mention de master juridique et qui envisageraient d'intégrer le master 2 de droit notarial sur une place laissée vacante par un étudiant ayant échoué en fin de master 1 de droit notarial (ou ayant abandonné cette mention) ont intérêt à choisir, dans la mesure du possible, un maximum de matières correspondant au programme du master 1 de droit notarial. En tout état de cause, seul un très bon dossier permettra de compenser les lacunes résultant de ce que certaines matières du M1 mention « droit notarial » n'auront pas été choisies par les candidats venant d'une autre mention de master juridique.

Master Justice, procès et procédures, parcours carrières judiciaires

Pour intégrer le master Justice, procès et procédures, parcours carrières judiciaires, il est impératif d'avoir suivi en troisième année de licence le parcours droit privé.

Les directeurs de master conseillent les choix de matières suivants en troisième année de licence :

SEMESTRE 5 :

UE 51 : une matière à TD imposée : contrats spéciaux

UE 52 : une matière à TD à choisir librement : droit du travail (relations individuelles) ou droit des sociétés

UE 53 : une « matière à 35 heures » à choisir (selon le choix effectué au titre de l'UE 52) : droit du travail (relations individuelles) ou droit des sociétés

UE 53 : une « matière à 15 heures » à choisir librement : l'extinction des obligations (fortement conseillé) ou la copropriété

UE 54 : une « matière à 35 heures » imposée : droit de l'union européenne

UE 55 : deux « matières à 25 heures » à choisir librement : droit pénal spécial des personnes ou relations juridiques à 3 trois personnes (fortement conseillé) ou droit des biens (proposé au titre de l'année 2022-2023 uniquement)

**SEMESTRE 6 :**

UE 61 : une matière à TD imposée : droit judiciaire privé

UE 62 : une matière à TD imposée : régimes matrimoniaux

UE 63 : une « matière à 35 heures » à choisir : droit du travail (relations collectives) ou droit spécial des sociétés

UE 63 : une « matière à 15 heures » à choisir : Endettement et surendettement (choix impératif pour l'étudiant souhaitant devenir commissaire de Justice) ou droit des données personnelles ou justice pénale internationale (éventuellement)

UE 64 : une « matière à 35 heures » imposée : libertés fondamentales

UE 65 : deux « matières à 25 » heures à choisir librement : droit pénal spécial des biens ou droit de la consommation ou droit des baux d'habitation (choix impératif pour l'étudiant souhaitant devenir commissaire de Justice)

Master Droit de l'entreprise DJCE

Conseil aux étudiants de L3

Matières à TD obligatoires sur l'année : droit des sociétés et droit social

Matières non assorties de TD :

Au semestre 5 :

- UE 53 : contrats spéciaux et au choix parmi les matières à 15 h : l'extinction des obligations ou copropriété
- UE 55 : Imposition sur le revenu des personnes physiques et au choix : Droit public des affaires, Relations juridiques à 3 personnes ou Droit des associations, Droit pénal des personnes, Droit des biens

Au semestre 6 :

- UE 63 : DJP et au choix parmi les matières à 15 h : Endettement et surendettement ou Droit des données personnelles
- UE 65 : Droit de la consommation puis au choix : Histoire du droit des affaires, Droit des baux d'habitation ou droit pénal des biens

Master Droit de l'entreprise Contrats et contentieux d'affaires

Conseil aux étudiants de L3

Il est recommandé de suivre le parcours de droit privé, et d'opter pour les TD de droit judiciaire privé, de droit des sociétés et de droit social. Le choix du parcours de droit public n'est toutefois pas rédhibitoire.

Master Droit des assurances

En L3, il est conseillé de choisir en TD la matière contrats spéciaux au S1 (l'autre matière pouvant être librement choisie par l'étudiant selon ses préférences) et, au S2 les matières régimes matrimoniaux et droit judiciaire privé.

Pour les matières de 15h, sont conseillées : "Extinction des obligations" au S1 et "Droit des données personnelles" au S2.

Pour les matières de 25h, sont conseillées : "Impôt sur le revenu des personnes physiques" et "Relations juridiques à trois personnes" au S1 ; "droit de la consommation" au S2.

Master Droit des libertés

En première et deuxième année de licence toutes les matières à options peuvent être choisies, mais il est toutefois fortement conseillé de prendre en L1 les institutions internationales au semestre 1 et les relations internationales au semestre 2.

Le choix des matières est en revanche très important en troisième année :

Le master Droit des libertés est accessible tant aux étudiants ayant choisi en L3 un parcours droit public que droit privé. Toutefois, compte tenu de l'offre de formation et des matières assorties de TD, le parcours droit public de L3 est peut-être plus adapté. En toute hypothèse il faut avoir suivi le cours de droit international public du semestre 5 et le cours de libertés fondamentales du semestre 6.

- Dans le parcours « droit public » de L3 :

Au semestre 5 :

Pour les UE 51 et 52 (matières à 35 h assorties de TD) : il est fortement conseillé de choisir le droit de l'UE et le contentieux administratif.



Pour l'UE 53 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de choisir soit le droit international public, soit le droit du travail (relations individuelles). Parmi les matières à 15 h, il est fortement conseillé de choisir le droit de la sécurité, sans que le choix du droit de l'environnement et de la bioéthique soit rédhibitoire pour la sélection en master.

Pour l'UE 54 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de choisir soit le droit international public, soit le droit du travail (relations individuelles)(soit la matière qui n'a pas été choisie dans l'UE 53).

Pour l'UE 55 : parmi les deux matières à 25 h, il est conseillé de choisir plutôt le droit pénal spécial des personnes et le droit des associations, sans que le choix d'une autre matière soit rédhibitoire pour la sélection en master.

Au semestre 6 :

Pour les UE 61 et 62 (matières à 35 h assorties de TD) : il est fortement conseillé de choisir libertés fondamentales et droit international public.

Pour l'UE 63 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de choisir soit le droit judiciaire privé, soit le droit du travail (relations collectives), éventuellement le droit administratif des biens. Parmi les matières à 15 h, il est conseillé de choisir justice pénale internationale, sans que le choix du contentieux public comparé soit rédhibitoire.

Pour l'UE 64 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de prendre l'une des matières n'ayant pas été choisie pour les UE 61, 62 ou 63.

Pour l'UE 65 : parmi les deux matières à 25 h, il est conseillé de choisir contentieux européens et droit pénal spécial des biens, mais un choix portant sur une autre des matières à 25 h n'est pas rédhibitoire pour être sélectionné en master.

- Dans le parcours « droit privé » de L3 :

Au semestre 5 :

Pour les UE 51 et 52 (matières à 35 h assorties de TD) : il est conseillé de choisir le droit de l'UE et le droit du travail (relations individuelles).

Pour l'UE 53 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de choisir soit le droit international public, soit le contentieux administratif. Parmi les matières à 15 h, il est fortement conseillé de choisir le droit de la sécurité.

Pour l'UE 54 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de choisir soit le droit international public, soit le contentieux administratif (soit la matière qui n'a pas été choisie dans l'UE 53).



Pour l'UE 55 : parmi les deux matières à 25 h, il est conseillé de choisir plutôt le droit pénal spécial des personnes et le droit des associations, sans que le choix d'une autre matière soit rédhibitoire pour la sélection en master.

NB : Il est envisageable aussi de choisir comme matière à 35 h avec TD le droit des contrats spéciaux à la place du droit de l'UE ou du droit du travail, mais dans ce cas il faudra nécessairement prendre le droit de l'UE sans TD (UE 53 ou 54), sachant qu'en toute hypothèse il faut avoir suivi le cours de droit international public.

Au semestre 6 :

Pour les UE 61 et 62 (matières à 35 h assorties de TD) : il est fortement conseillé de choisir soit les libertés fondamentales, soit le droit judiciaire privé, soit le droit du travail (relations collectives).

Pour l'UE 63 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de choisir celle des matières qui n'a pas été choisie pour les UE 61 ou 62 (libertés fondamentales, droit judiciaire privé, droit du travail), ou le droit international public. Parmi les matières à 15 h, il est conseillé de choisir soit justice pénale internationale (de préférence), soit le droit des données personnelles.

Pour l'UE 64 : parmi les matières à 35 h non assorties de TD, il est conseillé de prendre l'une des matières n'ayant pas été choisie dans les UE 61, 62 et 63 (libertés fondamentales, droit judiciaire privé, droit du travail, droit international public), sachant qu'en toute hypothèse il faut avoir suivi le droit de libertés fondamentales.

Pour l'UE 65 : parmi les deux matières à 25 h, il est conseillé de choisir contentieux européens et droit pénal spécial des biens, ou démocratie et État de droit à la place de l'une ou l'autre.

Master Droit international et Droit européen, parcours : Droit et régulation des marchés internationaux

Le master Droit international et Droit européen, parcours : Droit et régulation des marchés internationaux intègre tout autant des étudiants ayant suivi un parcours de droit public qu'un parcours de droit privé voire encore un parcours mixte droit public/droit privé. De fait, les étudiants sont donc assez libres quant à leurs choix de matières. Il est néanmoins impératif de prendre toutes les matières qui au cours de chaque année marquent une ouverture vers l'international et l'Union européenne. Les étudiants privilégieront aussi les matières qui permettent de comprendre le droit des affaires dans leurs parcours de droit.



Master Droit public (parcours contrats, finances et gouvernance publics)

Il est préconisé aux étudiants qui veulent intégrer le Master Droit public de plutôt choisir en L3 le parcours Droit public. Il est conseillé :

Au semestre 5 :

- Pour les matières à TD de choisir : le droit des services publics et le contentieux administratif
- Pour les matières non assorties de TD : le droit public des affaires et le droit des associations

Au semestre 6 :

- Pour les matières à TD de choisir : le droit administratif des biens et libertés fondamentales
- Pour les matières non assorties de TD : histoire du droit administratif au semestre 6

Il ne s'agit toutefois que de conseils : d'autres choix sont possibles.

Master Droit civil- Parcours Protection des personnes vulnérables

L'entrée en master Droit civil - Protection des personnes vulnérables exige une bonne assimilation des connaissances fondamentales de droit civil : introduction au droit, les personnes, la famille, les biens, les obligations (Contrats, responsabilité, régime général), les régimes matrimoniaux.

En L3, il est impératif d'étudier les contrats spéciaux (semestre 5) et le droit des régimes matrimoniaux (semestre 6) en TD. Il est conseillé également de suivre l'enseignement de droit judiciaire privé à TD sans que cela soit impératif (Cours obligatoire ; TD facultatif). Il est par ailleurs recommandé de choisir des matières de droit privé en matières assorties de TD.

Les matières suivantes, non assorties de TD, sont également recommandées : la copropriété ou l'extinction des obligations (semestre 5) ; Droit pénal spécial des personnes ou Droit des associations (semestre 5) ; endettement et surendettement ou droit des données personnelles (semestre 6) ; Droit de la consommation (semestre 6).

Master Droit du numérique

Toutes les options et les choix de matières à TD sont possibles en L1, L2 Droit.

En L3 Droit, le choix des matières à TD est libre. Les étudiants devront avoir suivi obligatoirement les cours de droit des données à caractère personnel (semestre 6) et de contentieux européen (semestre 6).